



CIMI [Consultation Interdisciplinaire de la Maltraitance Intrafamiliale]

Thérapies systémiques, évaluations, expertises, conseils

Médecins cadres : Dr Gérard SALEM, FMH psychiatrie
Dr Nahum FRENCK, FMH pédiatrie
Dr Jean-Claude MÉTRAUX, FMH pédopsychiatrie
Psychologue cadre : Mme Francine FERGUSON, psychologue FSP

Lausanne, le 15 juillet 2004

Concerne: **rapport d'activité de la Fondation ETHIQUE FAMILIALE.**

Rappel des années 2002-2003

La fondation Ethique Familiale a été créée le 10 juin 2002, en l'étude de Maître Verrey, notaire, à Lausanne, par trois fondateurs : Dr Gérard Salem, M. Georges Aebi et M. Georges Glatz. Elle est reconnue d'utilité publique et à but non lucratif. Ses objectifs sont de promouvoir toutes stratégies utiles pour restaurer la qualité éthique des relations familiales et de mettre en place une structure de soins médico-psychologiques spécialisés pour les familles en souffrance.

Le 24 juin 2002, la Fondation a été inscrite au registre du commerce (art.115,al. 2 ORC).

Le 23 juillet 2002, elle a reçu un premier don, de la part de la Fondation du CIDE à Lausanne (5'000.- Fr). Le même jour, elle a ouvert un compte postal et un compte BCV à Lausanne.

Le 18 septembre 2002, elle a demandé à la fiduciaire FIDINTER d'accepter le mandat d'organe de révision, selon les prescriptions légales. La fiduciaire FIDINTER a accepté ce mandat.

Le 26 septembre 2002 la Loterie Romande a décidé d'octroyer une don de 100'000.- Fr. à la Fondation Ethique familiale pour frais de démarrage et matériel.

Le 24 octobre 2002 s'est tenue la première séance du Conseil de la Fondation Ethique Familiale, avec Madame Doris Cohen-Dumani, Monsieur Georges Aebi, Monsieur Georges Glatz, Prof. Nicolas Duruz, et Dr Gérard Salem.

Le 16 décembre 2002 la Fondation de la Famille Sandoz a décidé d'octroyer un don de 84'000.- Fr. à la Fondation Ethique Familiale, pour frais de supervisions et formations spécialisées, qui seront versés en trois fois de 2003 à 2006 (28'000.- Fr. par année).

Le 21 décembre s'est faite la préparation et l'installation des locaux de consultation médicale de la CIMI, créée par la Fondation Ethique Familiale, au ch. de Lucinge 16, 1006 Lausanne.

Le 27 janvier 2003 s'est tenue la première session du séminaire spécialisé d'approche de la maltraitance intra-familiale organisé par les Drs Gérard Salem et Nahum Frenck.

Le 14 janvier 2003, le Département de la Santé Publique a visité les locaux de la CIMI et a accordé l'autorisation de l'exploiter en tant qu'établissement sanitaire (soins ambulatoires). Les consultations médicales et psychologiques ont commencé dès le 9 janvier.

Du 9 janvier 2003 au 31 décembre 2003, la CIMI a reçu 400 patients en consultations régulières pour des patients des deux sexes, de tout âge, confrontés à la maltraitance intra-familiale. Ces 400 patients ont été suivis régulièrement de même que leurs familles pour la plupart (182 familles). Des contacts réguliers ont été entretenus par la CIMI avec la plupart des institutions psychiatriques, médicales, pédiatriques, hospitalières, sociales et juridiques pour le suivi coordonné des patients.

Le 7 février 2003 ont été versés les premiers salaires aux collaborateurs (à ce jour une quinzaine de collaborateurs, médecins, psychologues, psychologues stagiaires, secrétaire et comptable). Le 7 mars 2003 ont été envoyés les premiers honoraires aux patients (10'833.40 Fr.-). Le 24 mars a été reçu le premier encaissement. Le 1^{er} juin 2003 a été établi un contrat avec la Caisse des Médecins pour l'encaissement des honoraires.

Dès le début de la Fondation, nous avons pour partenaires la BCV et la POSTE.

Le 30 juin 2003, le Conseil de Fondation a modifié sa composition : Monsieur Georges Glatz a présenté sa démission et Me Felice Graziano, avocat à Genève, a été reçu comme membre et vice-président (voir procès-verbal du 30 juin 2003). Les comptes de la fondation établis par la Fiduciaire FIDINTER ont été approuvés par le conseil de Fondation ce même jour.

Année 2004

L'équipe

Dès le début de janvier 2004, les deux médecins cadres de la CIMI s'adjoignent le Dr Jean-Claude Métraux, pédopsychiatre FMH très expérimenté dans l'approche thérapeutique des familles migrantes, comme cadre et superviseur supplémentaire (à 10% d'activité, Dr Salem étant à 50% d'activité, et Dr Frenck à 25% d'activité).

L'équipe actuelle compte trois médecins cadres (susmentionnés), une psychologue cadre à 100% (Mme Francine Ferguson), trois médecins assistants (Dr Nicolas Belleux, 100%, Dresse Myriam Birchmeier, 50%, Dr Fabien Porchet, 50%), trois psychologues cliniciennes (Mme Francesca Dall'Aglio, 50%, Mme Nathalie Glatz, 50%, Mme Elena Toppi, 50%), cinq psychologues stagiaires (total de 300%), une art-thérapeute (Madame Geneviève Marthaler, 30%), un éducateur et une assistante sociale (M. Joaquim Fernandez, Mme Benny Gulias, prestations payées à l'heure), deux secrétaires Mme Evelyne Mullner, 90%, Mme Annie Amblet, 50%), une comptable (Mme Aïda Brand, 45%), un aide de bureau (M. Massoud Honarbakch, 50%).

Supervisions

Cette équipe bénéficie de supervisions régulières. Chaque semaine un colloque de coordination du travail se tient le mardi matin de 8h00 à 10h00 en présence de toute l'équipe et des cadres. Ce colloque est suivi de séances de supervision en petits groupes ou individuelles de 10h00 à midi (par les cadres ou par des superviseurs extérieurs).

Un groupe de travail réunit par ailleurs régulièrement l'équipe pour compléter ces supervisions en les éclairant d'apports théoriques (articles, livres ou travaux de recherches). Par ailleurs, une supervision régulière, toutes les deux ou trois semaines, réunit toute l'équipe et quelques professionnels extérieurs, le lundi soir, pour étudier des cas cliniques particulièrement difficiles.

Enfin, un philosophe et éthicien (Prof. Jean-François Malherbe, de l'Université de Sherbrook, au Canada), assure une supervision de toute l'équipe trois fois par année, le samedi entier, sur les aspects éthiques si particuliers à notre travail quotidien.

Collectif de patients et nombre de consultations

Le collectif de patients venus en consultation thérapeutique ou expertale à la CIMI est à ce jour de 690 patients des deux sexes et de tout âge (400 au 31.12.03), représentant 294 familles (182 familles au 31.12.03).

Le nombre total de consultations est de env. 3'000 en 2003, et actuellement, de 2'200 pour les 6 premiers mois de 2004 (ce qui par extrapolation montrerait que le nombre total de consultations est presque en train de doubler par rapport à l'année passée).

Toutes ces consultations sont réalisées dans la perspective psychiatrique écosystémique. La grande majorité concernent des familles confrontées à la maltraitance. Les consultations se donnent du lundi au vendredi, de 8h00 à 18h00. Les urgences sont généralement assurées par notre équipe en dehors de ces heures.

Près de la moitié de ces prestations sont demandées à la CIMI par les familles elles-mêmes. L'autre moitié répond aux demandes d'institutions variées : hôpitaux, services de pédiatrie ou de pédopsychiatrie, services de psychiatrie adulte, SPJ (Service de Protection de la Jeunesse), OTG (Office du Tuteur Général), Tribunaux (expertises ou thérapies sous contrainte), médecins de diverses spécialités en pratique privée (généralistes, pédiatres, psychiatres), psychologues scolaires, etc.

Formation, enseignements, séminaires, conférences

La formation clinique et théorique dispensée par la CIMI permet de valider les stages accomplis en son sein par les médecins, les psychologues et les psychologues stagiaires. La validation de la formation FMH en psychiatrie est en cours de validation avec Berne.

L'enseignement dispensé par la CIMI est représenté essentiellement par le séminaire permanent consacré à l'approche thérapeutique des familles maltraitantes, qui se tient également le lundi soir, toutes les deux ou trois semaines (après la séance de supervision susmentionnée).

Ce séminaire est mis sur pied et assuré par les Drs Salem et Frenck, avec la collaboration du Dr Métraux, et de quelques spécialistes extérieurs invités par la CIMI comme enseignants. Parmi ces derniers, mentionnons jusqu'ici le Prof. François Ansermet, directeur au SUPEA (Service Universitaire de Psychiatrie de l'Enfant et de l'Adolescent), le Dr Alain Sutter, spécialiste en pathologie et médecine légale, le Dr Amilcar Ciola, psychiatre spécialisé en thérapie de famille (enseignant du CEF et superviseur extérieur de la CIMI), Mme Elvira Pancheri, psychologue et psychothérapeute spécialisée en thérapie de famille, ancienne cadre et enseignante du CEF (Centre d'Etude de la Famille), Mme Angela HERNANDEZ CORDOBA, psychologue et psychothérapeute, spécialiste en thérapie de famille, responsable du centre universitaire thérapie familiale à Bogota, Bolivie.

Ce séminaire intéresse un certain nombre de professionnels extérieurs qui y participent sur inscription préalable. Toutes les séances sont évaluées après coup par les participants et un certificat leur est délivré. A ce jour 22 sessions du séminaire se sont tenues depuis janvier 2003.

Rayonnement

A ce jour, de nombreuses institutions et personnalités ont invité l'équipe de la CIMI et de la Fondation Ethique Familiale dans leurs services ou dans des colloques ou congrès, pour connaître ses travaux.

Parmi ces institutions citons : l'association des pédiatres romands, à Lausanne, la CCMT (Commission cantonale de prévention des mauvais traitements), à Lausanne, Mission Europa (aux Nations Unies, Genève), collectif d'associations françaises spécialisées dans la maltraitance (Dijon), le CEF (Centre d'Etude de la Famille, DUPA, Lausanne), le SPJ (Service de Protection de la Jeunesse), l'OTG (Office du Tuteur Général), l'ASI (Association Suisse des Infirmières), à Bâle, le Foyer Malley-Prairie, à Lausanne, l'Association Familles Solidaires, à Lausanne, etc.

Plusieurs articles de presse ont fait état de la Fondation et de la CIMI, comme des interviews radiophoniques et télévisées. Un article a été consacré à la CIMI dans la Revue de Gériatrie Romande, un autre dans la revue fédérale de l'OFSP « Questions Familiales ».

Subsides reçus

La Fondation Ethique Familiale a reçu quelques nouveaux subsides pour la soutenir dans ses efforts, dont le Lyon's Club du Jorat (10'000.-), le Kivani's Club (3'000.-), la Fondation Gertrude von Meissner (10'000.-), la famille Wasserman (8'000.-), le Rotary Club de St-Sulpice (2'000.-), l'UBS de Lausanne (1'000.-). D'autres démarches de demandes de subsides sont en cours auprès de diverses institutions.

La Fondation Ethique Familiale a en effet besoin de subsides pour ses charges excédentaires qui grèvent son budget. A ce jour, les Drs Salem et Frenck et M. Georges Aebi, administrateur, n'ont reçu chacun qu'une indemnité de 5'000.- pour le travail effectué en une année et demie, de janvier 2003 à juin 2004 (tous les autres salaires étant payés).

Dr Gérard Salem, président

Monsieur Georges Aebi, administrateur